



CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

Dakar, le 12 juin 2023

Communiqué de presse

Le CORED se désole de la publication de certaines photos et vidéos prises lors de la levée de corps et de la prière mortuaire de victimes des manifestations ayant suivi le verdict de l'affaire Ousmane SONKO/Adjil SARR.

Plusieurs médias surtout étrangers basés au Sénégal se sont faits remarquer dans ce domaine notamment les agences Associated Press (AP) et Agence France Presse (AFP).

Le CORED attire l'attention des professionnels des médias sur leur obligation à préserver la dignité humaine et respecter la douleur des familles à l'occasion des couvertures médiatiques relatives aux décès et autres événements malheureux.

Le CORED invite les médias à se garder de diffuser l'exposition des corps lors des cérémonies de prières mortuaires par égard à la mémoire des défunts et des familles.

Le CORED rappelle aux professionnels des médias qu'ils peuvent informer sans porter atteinte à la dignité humaine tels que stipulés par l'article 18 du Code de la presse et l'article 4 de la Charte des journalistes du Sénégal.

Contact presse : Ousmane Ibrahima DIA, Secrétaire général 77 511 27 73 et Mamadou THIOR, Président 77 639 60 79

